

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 7 JUILLET 2021 à 20h30

Le 7 JUILLET 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; PÉROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc

Absents : LAFOND Anne-Marie (proc. à P BŒUF) ; DEZON Marie-Pierre ; NICOLAS Marie-Noëlle (proc. à P PIERRON)

Secrétaire : BONNARDEL Isabelle

Présents : 14 Représentés : 2 Absents : 3 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

1- Désignation du/de la secrétaire de séance : BONNARDEL Isabelle

2- Approbation du compte-rendu de la séance du 20/05 : 14 POUR

3 - Régies bibliothèque et moulin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de procéder à la mise à niveau des tarifs d'inscription à la bibliothèque communale « La Clé des Mots ».

Actuellement, les tarifs sont de 6 € par famille pour l'année et gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans. C'est un service public rendu à la population pour permettre l'ouverture à la culture et aux loisirs.

Après avoir observé le fonctionnement des autres bibliothèques alentours, et suite à la sujétion du SDL (Service Départemental de Lecture), Monsieur le Maire propose la gratuité de l'accès à la bibliothèque, ce qui entraînerait la suppression de la régie communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition et charge Monsieur le Maire de la suite des démarches, dont la suppression de la régie.

4 - Création des nouveaux numéros de voirie pour la fibre

Charente Numérique, pour un meilleur acheminement de la fibre, a besoin d'adresse postale détaillée.

Après avoir vu avec plusieurs élus, il a été décidé de créer de nouveaux numéros et de nouvelles adresses qui n'existaient pas jusqu'à alors, mais qui manquaient.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de procéder au changement et/ou création de la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

5 - Signature de convention Aménagement de bourg secteur 5 + TO à affermir : Décision du Maire = 14 POUR

6 – Demande de subvention auprès du Département pour la création du chemin d'accès au plan d'eau des Trois Fontaines – Plan Charente Vélo

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Plan Charente Vélo, pour le financement de la création d'une voie douce jusqu'au plan d'eau des Trois Fontaines.

Dans le prolongement du chemin piétonnier existant, le Conseil Municipal a validé l'intention d'engager les travaux.

Le coût estimé de l'opération s'élève à 84 447.50 € HT.

Les travaux seront programmés d'août à octobre 2021.

Le plan de financement actuel s'établit comme suit :

Subvention Département Plan Charente Vélo (escomptée)	20 000.00 €
Subvention Pays du Ruffécois PETR (escomptée)	19 940.12 €
Subvention DETR 2021	0.00 €
Autofinancement (fonds propres et/ou emprunt)	44 507.38 €
TOTAL de l'opération	84 447.50 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'opération et le plan de financement,
- de solliciter, étant donné l'importance de la dépense, une subvention au titre du Plan Charente Vélo,
- s'engager le moment venu à financer la part qui lui incombera
- charge le maire des démarches.

Demande d'aide exceptionnelle de la section cantonale des Anciens Combattants et veuves

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle provenant de la section cantonale des Anciens Combattants et veuves de Villefagnan et Ruffec, implantée à Paizay-Naudouin-Embourie.

Dans ce courrier, Monsieur Francis Renaudon, Président de l'association explique le besoin d'une aide substantielle pour l'achat d'un drapeau convenable – membre des porte-drapeaux aux cérémonies officielles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide exceptionnelle de 300 € et de l'inscrire au budget.

7 - Organisation du 14 juillet : buffet prévu pour 400 personnes sans réservation, feu d'artifice maintenu, prévenir les services techniques de ne pas installer le parquet (+ tableau du déroulement de la journée).

8- Organisation et planification des visites estivales avec l'Office Tourisme

Deux étudiantes en histoire de l'art, employées par L'OT du Ruffécois, effectuent des visites du musée rural, du moulin ainsi que du bourg, avec une participation financière de la commune, du 13/07 au 20/08/2021. Elles interviennent les mardis et dimanches matins, de 10H à 12H.

Maintien de la régie communale pour la visite du moulin avec Florian Lacroix (tarifs inchangés).

Les visites complètes se font sur réservation + exposition des photos anciennes jusqu'à la fin du mois d'août.

Convention de partenariat avec l'OT : 14 POUR autoriser M le Maire à signer cette convention.

9 - Travaux de renouvellement de la station d'épuration de la commune de Villefagnan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au vu de sa vétusté et des dysfonctionnements observés sur la station d'épuration communale, la collectivité a engagé le bureau d'études Eau Méga pour la réalisation d'une étude d'acceptabilité en vue du renouvellement de l'installation.

L'analyse de l'état initial et l'étude de faisabilité technico-économique présentées par Eau Méga, le 19 mars 2021, précise qu'il conviendrait de renouveler la station d'épuration en lieu et place, par une station de type filtres plantés de roseaux à deux étages d'une capacité de 800 EH.

Monsieur le Maire indique que les études (études connexes et marché de maîtrise d'œuvre) et les travaux relatifs à cette opération sont susceptibles d'être financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et par le Département de la Charente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le projet de création du système d'assainissement ;
- S'engage à travailler sous Charte Qualité Réseaux d'Assainissement tout au long du projet ;
- Sollicite une aide financière du Département de la Charente pour le projet de création du système d'assainissement ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des marchés, des avenants et pour le règlement de ceux-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Assainissement collectif – Marché de maîtrise d'œuvre – Travaux de renouvellement de la station d'épuration de Villefagnan

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la station d'épuration de la commune, a été lancée, en procédure adaptée, le mardi 19 avril 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 25 mai 2021 à 12h00.

3 bureaux d'études ont été consultés : CABINET MERLIN, HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT et ATMO INGENIERIE.

L'ouverture des plis a été effectuée le mardi 25 mai 2021 à 18h00 et une présentation de l'analyse des offres a eu lieu le mardi 15 juin 2021 à 18h30.

Monsieur le Maire présente les résultats de cette consultation.

Les 3 bureaux d'études consultés ont répondu à la consultation.

Au vu des critères de jugement des offres prévus dans le Règlement de Consultation et rappelés ci-dessous :

- La valeur technique de l'offre appréciée à l'examen du mémoire justificatif remis par le candidat (coefficient de pondération de 70) ;
- Le prix des prestations (coefficient de pondération de 30).

Le bureau d'études HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour rappel, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 000,00 € HT. Le taux de rémunération proposé par HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT est de 5,90%, soit un forfait provisoire de rémunération de 23 600,00 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le classement des offres,
- Retient le bureau d'études HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT (23 rue de Paris – 16 000 ANGOULEME) dont le forfait provisoire de rémunération s'élève à 23 600,00 € H.T., pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de renouvellement de la station d'épuration,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché et pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

10 - Devis

- Défibrillateur : 1 851.50 € HT = 14 POUR
- Électrodes (enfant et adulte) défibrillateur : 148.00 € HT = 14 POUR
- Poubelles au moulin : 937 € HT = 14 POUR
- Nettoyage vitres des halles : 780 € HT = 12 POUR et 2 Abstentions
- Panneau « arrêt minute » : 56.12 € HT = 14 POUR

11 - Informations et questions diverses

- Panneau « 30 Km/h » Route de Chef-Boutonne, mal placé devant chez Anne Babaud : prévoir le déplacement ainsi qu'un plus petit panneau « 30 » au stop de la route de La Magdeleine.
- La classe ULIS : le poste est gelé car la maîtresse a demandé sa mutation à Ruffec. S'il y a un nouveau besoin, le poste sera ré ouvert.
- Conseil d'administration du collège : effectif en hausse, notamment grâce au « parrainage » des parents. Prévision de 150 élèves pour la prochaine rentrée.
- Travaux chez Delalande (30-32 Grand' Rue) : Décutis devait désamianter pour la création du porche mais problème de personnel pour débiter les travaux.
- Agenda avec Médias Plus : le contrat n'est pas caduque, on est encore liés pendant 2 ans (résiliation à faire 6 mois avant).
- Benoît Chauvin souhaite acquérir un terrain dans la zone artisanale (ex M. Clarke) pour y installer une station de lavage avec un toit en panneaux photovoltaïques et des bornes de rechargement pour les véhicules électriques.
- SOLIHA : Monsieur le Maire a signé la promesse de bail et le début des travaux devrait avoir lieu en juillet 2022.
- Point sur le triathlon, organisé par VAL, très positif, tout était rodé. Seul bémol : les incivilités des automobilistes.
- Marché des Producteurs de Pays : il s'est très bien passé, la communication est à améliorer, mais il y avait moins de monde que d'habitude.
- Au plan d'eau, la surveillance a commencé : voir la présentation du planning de surveillance/vigilance par les élus. Faire attention, voire interdire les trottinettes !!
- Ciné plein air du 22/07 : réservations ouvertes auprès de l'OT, avec transats
- Passage sur notre commune des Bielles Sauzéennes les 25/07, 29/08, 26/09 et 31/10/2021
- Brocante du 15/08 : penser à annuler le marché du dimanche sur la place E Saulnier.
- Tour Poitou-Charentes du 27/08 : départ à 13H des 20 équipes de 7 coureurs.
- Petit bilan rapide de la saison au moulin : pour le moment, 45 visiteurs + 32 pour l'expo de la bibliothèque. Voir à y faire un projet « son et lumières » ?
- Assemblée générale du Foot : 37 licenciés qui demandent à augmenter leur subvention = voir en octobre avec les autres votes sur les subventions. Le stade de foot a été vandalisé : nettoyage des tribunes à commander. Voir avec notre assurance s'il y a ou non le passage d'un expert ? Devis à demander à Serge Lemarchand pour repeindre les tribunes rapidement.
- Pierre Breton signale que le Nord de la commune est infesté par l'ambrosie. Signalisation possible par géolocalisation.

Séance levée à 23H50